
CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 20 FÉVRIER 2015

COMPTE RENDU

Le 20 février 2015, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUÉGUEN**, Maire, suivant convocation du 12 février 2015.

Date d'affichage de la convocation : 13 février 2015

Date d'affichage du compte-rendu : 26 février 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 23

Présents : Jean-Guy **GUÉGUEN**, François de **GOESBRIAND**, Jacques **AUTRET**, Clotilde **BERTHEMET**, Léonie **SIBIRIL**, Gilles **GAUTHIER**, Yolande **PAUGAM-VERDES** Jean-Yves **BRIANT**, Oliver **BAILLOT**, Roselyne **LAMIDEY**, Bertrand **L'HOURL**, Florence **VALLERY-RADOT**, Isabelle **d'ARBOUSSIER**, Anne **KERVAGORET**, Gaël **LE CLEACH**, Sandrine **JACQ**, Gérald **GUÉGUEN**, Nicole **SEGALEN**, Yann **CASTELOOT**, Alban **LE ROUX**.

Avaient donné procuration : Céline **PAUCHET** à Léonie **SIBIRIL**, Patrick **BERNARD** à Gilles **GAUTHIER**, Vanessa **LABROUSSE** à Nicole **SEGALEN**.

Secrétaire de séance : Roselyne **LAMIDEY**

Assistaient également : Mme **Le Receveur Municipal**, Michel **PENN**, Laurence **CLEACH**, Marie-Laure **QUÉMÉNER**

Monsieur Le Maire salue la présence du trésorier municipal, Mme **LE DOUJET-DESPERTS** et demande d'excuser Madame Annie **SALIOU**, absente pour maladie.

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Lors du précédent Conseil le Maire avait été autorisé à signer le marché pour les travaux de voirie de la Grande Grève. Le coût estimé des travaux était de 215 000 € HT. Suite à la commission d'appel d'offre le marché a été attribué à l'entreprise Colas pour un montant de 201 812.30 € HT.

1. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget Principal 2014 :

Mr François de **GOESBRIAND** préside la séance.

Mr Jacques **AUTRET** présente le compte administratif 2014, examiné en commission des finances les 27 janvier et 10 février 2015 et arrêté ainsi qu'il suit :

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **3 534 719.42 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **4 410 674.04 €**
- L'exercice se solde par un excédent de fonctionnement de **875 954.62 €**

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **3 163 568.35 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **2 272 209.68 €**
- La section d'investissement présente un déficit de **891 358.67 €**

- Le montant des reports en dépenses d'investissement s'élève à **321 500.00 €**
- Le montant des reports en recettes d'investissement s'élève à **532 000.00 €**

Monsieur Le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré par 5 abstentions et 17 voix pour, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2014
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **875 954.52 €** pour :
 - **750 000.00 €** au financement de la section d'investissement
 - **125 954.52 €** en report à nouveau en section de fonctionnement

- approuve le Compte de Gestion de Madame Le Receveur Municipal.

Avant le vote des budgets primitifs, Madame Le Receveur présente en ce début de mandat un diaporama sur les équilibres budgétaires et met en garde le conseil municipal sur la limite de l'endettement atteint selon elle.

Monsieur Yann CASTELOOT exprime son profond désaccord avec l'augmentation des impôts locaux et donne lecture du message suivant :

« A la conclusion de ce long cheminement qu'est la préparation du budget 2015, nous tenons en premier lieu à saluer le travail de Jacques AUTRET qui a réussi, à nous rendre toutes ces pages de chiffres compréhensibles. Il faut savoir reconnaître le travail effectué et au nom de mon groupe, je tiens à te remercier pour la vulgarisation et la pédagogie dont tu as fait preuve pendant l'examen du budget.

Sur le fond, c'est sans surprise que nous voterons contre l'adoption de ce budget. La campagne municipale n'est pas encore trop éloignée et chacun se rappelle les choix et priorités que nous avons dégagés. Comme je l'ai déjà fit en commission, force est de constater, que nos priorités ne sont pas les vôtres. Dans ce budget, peu de place est laissée à l'ambition et à la projection, en témoigne la réfection à la hâte du Kelenn dont on ne connaît toujours ni son montant exact, ni sa destination, le report de la réhabilitation du cinéma ou encore du plan pluriannuel de voirie, laissant pour des années des routes très fréquentées dans un état de dégradation avancée. Le problème dans ce budget 2015 est que vous choisissiez de reporter ou d'annuler des investissements et ce malgré une augmentation d'impôts de 5% que vous allez décider dans le point suivant. Aussi, face à ce budget couteux pour les carantécois et si peu ambitieux pour l'avenir de la commune, nous voterons contre le budget primitif principal et les budgets annexes ».

Monsieur Le Maire répond qu'il faudrait 4 fois le budget pour réaliser tout ce que l'on souhaite. Il y a des choix à faire et pour 2015, le choix est d'assainir les finances. Ainsi l'emprunt pour 2015 est de 350 000 € contre 750 000 € environ les autres années. Jusqu'ici des contraintes réglementaires obligeaient à investir : cimetière, accessibilité de la voirie, des bâtiments : école, mairie ... Les investissements de ce mandat seront choisis.

Monsieur Jacques AUTRET rappelle également le problème d'assainissement survenu route de la Grande Grève fin 2013 début 2014, imprévu qui grève le budget voirie, car la route de la Grande Grève n'était pas dans le plan pluriannuel voirie.

2. Vote du Budget Primitif Principal 2015 :

Monsieur Jacques AUTRET présente le projet de budget primitif 2015, examiné en commission des finances les 27 janvier et 10 février 2015 :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **4 305 000.00€**
- En section d'investissement le budget s'équilibre à **2 736 558.67€**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 5 voix contre et 18 voix pour, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2015.

3. Vote du compte administratif et du compte de gestion des budgets annexes :

Monsieur Le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote des comptes administratifs des budgets annexes.

Monsieur Patrick BERNARD arrive à la présentation de la question 3.

3.1. Compte Administratif 2014 Budget Assainissement :

Mr Jacques AUTRET présente le Compte Administratif 2014 du budget assainissement.

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **255 171.17 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **303 279.76 €**
- L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à **48 108.59 €**

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **549 679.61€**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **552 704.19€**
- La section d'investissement présente un excédent de **3 024.58€**

- Le montant des reports en dépenses d'investissement s'élève à **10 569.76 €**
- Le montant des reports en recettes d'investissement s'élève à **7 545.18 €**

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré par 5 abstentions et 17 voix pour, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2014
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **48 108.59€** en report à nouveau en section de fonctionnement.
- approuve le Compte de Gestion de Madame Le Receveur Municipal.

3.2. Compte Administratif 2014 Budget Eau :

Mr Jacques AUTRET présente le Compte Administratif 2014 du budget eau.

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **152 557.06€**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **157 988.73€**
- L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à **5 431.67€**

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **216 679.42€**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **221 531.17€**
- La section d'investissement présente un excédent de **4 851.75€**

- Le montant des reports en dépenses d'investissement s'élève à **9 658.68 €**
- Le montant des reports en recettes d'investissement s'élève à **4 219.01 €**

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré par 5 abstentions et 17 voix pour, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2014
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **5 431.67€** en report à nouveau en section de fonctionnement
- approuve le Compte de Gestion de Madame Le Receveur Municipal.

3.3. Compte Administratif 2014 Budget Zone de Kerinec :

Mr Jacques AUTRET présente le Compte Administratif 2014 du budget Zone de Kerinec. Ce budget ne présente aucune dépense ni aucune recette sur l'exercice, les écritures concernent les constatations de stocks.

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **88 486,47 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **88 486,47 €**
- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **176 972,94 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **88 486,47 €**
- La section d'investissement présente un déficit de **88 486,47 €**

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré par 5 abstentions et 17 voix pour, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2014.
- Approuve le Compte de Gestion de Madame Le Receveur Municipal

3.4. Compte Administratif 2014 Budget Habitat 29 Parc Coz :

Mr Jacques AUTRET présente le Compte Administratif 2014 du budget Habitat 29 Parc Coz.

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **90 134.87€**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **155 779.40€**
- La section de fonctionnement présente un excédent de **65 644.53€**

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré par 5 abstentions et 17 voix pour, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2014,
- Approuve le Compte de Gestion de Madame Le Receveur Municipal.

3.5. Compte Administratif 2014 Budget Zones de mouillages :

Mr Jacques AUTRET présente le Compte Administratif 2014 du budget Zones de mouillages.

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **21 121.71€**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **26 597.70€**
- La section de fonctionnement présente un excédent de **5 475.99€**

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **82 596.10€**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **275 000€**
- La section d'investissement présente un excédent de **192 403.90€**

- Le montant des reports en dépenses d'investissement s'élève à **192 403.90 €**

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré par 5 abstentions et 17 voix pour, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2014
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **5 475.99€** en report à nouveau en section de fonctionnement
- Approuve le Compte de Gestion de Madame Le Receveur Municipal.

4. Vote des budgets primitifs annexes 2015 :

4.1. Budget Primitif 2015 Assainissement :

Mr Jacques AUTRET présente le budget primitif 2015 du budget assainissement arrêté ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **293 908.59€**
- En section d'investissement le budget s'équilibre à **406 569.76€**

Madame Nicole SEGALEN demande la signification des termes « Travaux non affectés ». Monsieur Jacques AUTRET indique qu'il s'agit d'une enveloppe pour faire face à tout imprévu.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 5 voix contre et 18 voix pour, le Conseil Municipal approuve le budget primitif assainissement 2015.

Monsieur Le Maire demande à Monsieur Yann CASTELOOT la raison de ce vote « contre ». Monsieur Yann CASTELOOT répond que dans la mesure où ils votent contre le budget général, ils votent contre tous les budgets. Monsieur le Maire indique que ce sont pourtant des budgets déconnectés.

4.2. Budget Primitif 2015 Eau :

Mr Jacques AUTRET présente le budget primitif 2015 du budget eau arrêté ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **191 500.00€**
- En section d'investissement le budget s'équilibre à **65 170.76€**

Monsieur le Maire apporte des précisions concernant l'augmentation de la participation des communes au Syndicat de l'Horn. Celui-ci doit faire face à des charges croissantes dans le cadre de la politique des bassins versants imposée par l'Etat. Une augmentation de la surtaxe pour couvrir cette nouvelle charge ne paraît pas opportune si l'on considère que le contrat d'affermage est en cours de renégociation pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2016.

En effet, il paraît préférable d'attendre l'an prochain lorsque les conditions du nouveau contrat seront connues, d'autant plus qu'une diminution du coût de l'affermage pourrait être attendue.

C'est pourquoi, afin d'équilibrer le budget eau 2015, la commission des Finances propose à titre tout à fait exceptionnel de prévoir une subvention de 30 000 € du budget général vers le budget eau.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 5 voix contre, le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif eau 2015,
- donne son accord pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 30 000 € du budget général au budget eau.

4.3. Budget Primitif 2015 Zone de Kerinec :

Mr Jacques AUTRET présente le budget primitif 2015 du budget Zone de Kerinec, arrêté ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **130 486.47 €**
- En section d'investissement le budget s'équilibre à **204 972.94 €**

Ce budget présente le stock, il n'y a pas de mouvement en terme de vente de terrain.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 5 voix contre et 18 voix pour, le Conseil Municipal approuve le budget primitif Zone de Kerinec 2015.

4.4. Budget Primitif 2015 Habitat 29 Parc Coz :

Mr Jacques AUTRET présente le budget primitif 2015 du budget Habitat 29 Parc Coz, arrêté ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **101 644.53 €**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 5 voix contre et 18 voix pour, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2015 Habitat 29 Parc Coz.

4.5. Budget Primitif 2015 Gestion des zones de mouillages :

Mr Jacques AUTRET présente le budget primitif 2015 Gestion des zones de mouillages, arrêté ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **87 475.99€**

En section d'investissement le budget s'équilibre à **218 003.90€**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 5 voix contre et 18 voix pour, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2015 Gestion des zones de mouillages.

4.6. Clôture du budget des ateliers relais :

Sur proposition de Monsieur le Maire, suite à la demande de Madame Le receveur Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion du budget Ateliers relais à 0 €
- Décide la clôture de ce budget.

5. Fiscalité 2015 – Vote des taux :

Monsieur le Maire expose :

Après avoir estimé les bases pour 2015, y compris la revalorisation de 0.9% par la loi de Finances, le produit attendu est de : **2 436 531€**.

<i>Bases 2015 estimées (+2%/2014)</i>	<i>Taux 2015</i>	<i>Produits 2015</i>	
Taxe d'Habitation	9 896 369 €	13.11%	1 297 414 €
Foncier bâti	6 375 507 €	17.25%	1 099 775 €
Foncier non bâti	107 433 €	36.62%	39 342 €
Total			2 436 531€

Considérant les fortes contraintes budgétaires, notamment liées à une diminution de la DGF et à l'ouverture de crédits correspondant à de nouvelles charges obligatoires telle que les

TAP, la commission des finances propose une augmentation proportionnelle des taux de 5%. Le produit attendu est estimé à **2 558 357€**.

Bases 2015 estimées (+2%/2014)	Taux 2015	Produits 2015	
Taxe d'Habitation	9 896 369 €	13.77%	1 362 285 €
Foncier bâti	6 375 507 €	18.11%	1 154 764 €
Foncier non bâti	107 433 €	38.45%	41 309 €
Total			2 558 357€

Madame Yolande PAUGAM-VERDES demande si une simulation a été faite.

Monsieur Le Maire indique que la hausse pour une valeur locative moyenne de 4 388 € est de l'ordre de 19 € pour la taxe d'habitation et d'un montant sensiblement identique pour le foncier bâti.

Madame Nicole SEGALEN donne lecture d'un communiqué de l'opposition : « *Nous l'avons déjà dit en commission, nous sommes en profond désaccord avec une telle augmentation de la part communale des impôts locaux. Nous regrettons que depuis 2011 celle-ci ait été gelée. Une augmentation progressive linéaire doit être privilégiée afin de ne pas assommer fiscalement davantage les administrés. Les classes moyennes risquent encore une fois d'être les plus pénalisées. De plus, nous constatons que le gain des recettes via la fiscalité proposée, correspond directement au projet précaire de remise en état sommaire de la salle du Kelenn. Si nous sommes les premiers heureux que cet espace reste dans le domaine public, nous demandons face à la difficulté de la municipalité à envisager un projet novateur, pérenne et global, que le devenir du bâtiment soit confié à Morlaix Communauté. L'espace du Kelenn est en effet un espace d'attractivité qui bénéficie à tout le territoire de l'agglomération. Il est légitime que cette collectivité en soit le maître d'œuvre.* »

Suit une intervention de Monsieur Alban LE ROUX sur la fusion des communes voisines et la mutualisation des services afin de réduire les dépenses.

Monsieur le Maire indique que la hausse des impôts proposée est liée à la diminution de la DGF et aux nouvelles charges de mise en place des Tap. La perte de recettes est lourde de conséquence. Concernant le fait de ne pas augmenter les impôts de manière linéaire, il précise qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter le taux d'imposition quand cela n'est pas utile.

Concernant la salle du Kelenn, il indique que tant qu'il y a un risque de contentieux et que le PLU n'est pas arrêté, il est impossible de présenter un projet global. Il est cependant nécessaire de la maintenir hors d'air et hors d'eau.

Il rappelle également qu'un projet de mutualisation de services est en cours avec Morlaix Communauté.

Concernant la fusion des communes voisines, il propose à Alban LEROUX de « prêcher la bonne parole, dans le cadre de sa fonction ».

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 5 voix contre, le Conseil Municipal décide une augmentation proportionnelle des taux de 5 %. Les taux 2015 sont fixés ainsi qu'il suit :

Bases 2015 estimées (+2%/2014)		Taux 2015	Produits 2015
Taxe d'Habitation	9 896 369 €	13.77%	1 362 285 €
Foncier bâti	6 375 507 €	18.11%	1 154 764 €
Foncier non bâti	107 433 €	38.45%	41 309 €
Total			2 558 357€

6. Convention de Projet Urbain Partenarial - Lotissement « Parc Océan » de la route de la Grande Grève

Monsieur François de GOESBRIAND expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les dispositions contenues dans la loi SRU relatives à la facturation des raccordements électriques s'appliquent.

L'article L342-11 du Code de l'énergie prévoit que « la part de contribution correspondant à **l'extension située hors du terrain d'assiette de l'opération reste due par la commune [...]**».

Dans le cadre du Lotissement « Parc Océan » de la route de la Grande Grève, une extension de 150ml de réseau HTA est nécessaire **hors terrain d'assiette**. ERDF a ainsi établi un devis estimatif de 18.336 € HT à la charge de la commune.

L'article L 332-15 du Code de l'urbanisme indique, quant à lui, que l'autorisation peut, avec l'accord du demandeur, rendre redevable le bénéficiaire du permis, du coût du raccordement aux réseaux sur voies ou emprises publiques, **sous réserve que ce raccordement n'excède pas cent mètres et que les réseaux correspondent exclusivement aux besoins du projet**.

Dans le cadre du lotissement « Parc Océan », l'extension est supérieure à 100ml (150ml).

Le coût de l'extension du réseau électrique de 150ml, nécessitée uniquement par la réalisation du lotissement de la Grande Grève, ne peut donc être répercuté que dans le cadre de la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) tel que prévu aux articles L332-11-3 et -4 du Code de l'urbanisme.

Le PUP est un outil financier qui a pour objectif de fixer les conditions de participations au financement des équipements publics.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise Monsieur Le maire à signer la convention de PUP qui prévoit que SNC Lamotte Constructeur 29 aura à charge 5/6^{ème} du coût réel total de l'extension du réseau électrique (correspondant aux 20 lots privés), 1/6^{ème} restant à la charge de la commune pour la desserte des 4 logements sociaux.

7. Convention rétrocession de voirie du lotissement « Parc Océan » route de la Grande Grève :

Monsieur François de GOESBRIAND expose :

Dans le cadre d'une meilleure gestion des rétrocessions de voirie et suite à la demande du lotisseur SNC Lamotte Constructeur 29 de pouvoir rétrocéder, à terme, la voirie du lotissement « Parc Océan » dans le domaine public communal, une convention a été réalisée afin de définir les conditions de ce transfert.

Il est ainsi proposé que :

- soient transférés la voie principale, les espaces verts communs, les réseaux ainsi que le délaissé situé le long de la route de la grande Grève. (Cf. Plan joint)
- le transfert se fasse au prix de l'euro symbolique
- tous les frais liés à l'établissement de ces documents et à ceux nécessaires au transfert de propriété (relevés de géomètre, actes notariés) seront à la charge du lotisseur.
- Les travaux soient réalisés conformément au cahier des charges défini par les services techniques et achevés dans un délai de 3 ans.
- Les services techniques participent au suivi des travaux
- Le transfert prenne effet à l'achèvement des travaux, après réception de tout document nécessaire au contrôle et à la conformité des dits travaux.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de rétrocession de voirie.

8. Acquisition d'un terrain jouxtant l'ancienne école à Callot :

Monsieur Le Maire expose :

Par délibération en date du 11 décembre 2014, le conseil municipal avait autorisé le maire à négocier avec la société civile immobilière VVF pour l'acquisition des parcelles AC 156 et AC55, qui présentaient un intérêt certain pour la commune compte tenu de la proximité de l'ancienne école de l'Ile Callot.

Par courrier du 13 janvier 2015, la proposition d'acquisition des 2 parcelles au prix proposé par les Domaines, soit 16.800€ a été acceptée par Monsieur Alain CHILLIET, président de VVF Développement.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour acquérir les terrains cadastrés AC156 et AC55,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié,
- Dit que les frais d'acte et de Géomètre sont à la charge de la commune.

9. Cession de régularisation rue de Parc Coz :

Monsieur Le Maire expose :

Dans le cadre de la vente du terrain cadastré B 1888p entre les Consorts Monot et M. Rousseau, une demande de régularisation de la limite de propriété avec la rue du Parc Coz a été formulée puisque le document d'arpentage réalisé en 1987 n'a jamais été officialisé.

Au vu du plan de division établi par le cabinet de géomètre Quarta, le mur de clôture donnant sur la rue du Parc Coz se trouve en partie sur le domaine public communal. (Cf. plan)

Considérant que le terrain a été entretenu depuis lors par les Consorts Monot et que l'alignement de la voie se situe au droit du mur de clôture, le conseil municipal est invité à :

- Accepter le déclassement d'une surface de 56ca du domaine public communal,
- Accepter la vente au prix de l'euro symbolique aux Consorts Monot des parcelles B 2368 et B 2366,
- Dire que les frais de géomètre et d'acte sont intégralement à la charge du demandeur,
- Autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié établi par Maître Urien, Notaire à Taulé.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le déclassement d'une surface de 56ca du domaine public communal,
- Accepte la vente au prix de l'euro symbolique aux Consorts Monot des parcelles B 2368 et B 2366,
- Dit que les frais de géomètre et d'acte sont intégralement à la charge du demandeur,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié établi par Maître Urien, Notaire à Taulé.

10. Participation aux frais de séjour des élèves carantécois pour les voyages scolaires :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après avis de la commission des Finances du 10 février 2015, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit la participation de la Commune aux séjours des enfants carantécois scolarisés en primaire et au collège :

La participation par élève pour les séjours de moins de 4 jours est fixée à 45.75 € pour 2015. (+ 1 %)

La participation par élève pour les séjours de 4 à 8 jours est fixée à 70.40 € pour 2015. (+ 1 %)

11.Participation aux frais des établissements professionnels scolarisant des jeunes carantécois :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après avis de la commission des Finances du 10 février 2015, après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- fixe la participation par élève pour les centres d'apprentissage et les établissements professionnels spécialisés à 32.77 (+ 1 %).
Cette participation était de 32,45 € pour 2014.

12.Programme d'acquisition et de financement de la flotte 2015

Par une délibération du 11 décembre 2014, le Conseil Municipal avait donné son accord pour financer à hauteur de 15 000 € le programme d'acquisition de la flotte 2015 destinée à l'école de voile.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Donne son accord sur le programme d'acquisition d'un montant de 65 517 € HT,
- valide le plan de financement définitif arrêté ainsi qu'il suit,
- autorise Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général.

Acquisitions 2015		Nbre	Tarif/u/HT	Total HT
Planches à voile	Bic Beach complète	4	1 253,88€	5 015€
Catamarans	HC Teddy	5	4 942,95€	24 715€
	SL 5,2	2	10 133,34€	20 267€
Bateaux moteur	SECU 390	1	1 525,52€	1 525€
	Moteur HB suzuki 15CV	1	2 658,00€	2 658€
	Semi rigide 535	1	5 266,67€	5 267€
	Moteur HB Suzuki 50CV	1	6 070 ,00€	6 070€
			Total...	65 517€
Plan de financement				
Financement ACN dans état actuel des ventes ...				38 717€
Conseil Général ...				11 800€
Commune ...				15 000€
Total...				65 517€

Monsieur Gaël LE CLEACH président de Carantec Nautisme et Mme Yolande PAUGAM-VERDES n'ont pas pris part au vote.

13. Admission en non-valeur :

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour admettre en non-valeur la somme de 145.60 € due par 3 commerçants du marché.

Monsieur Patrick BERNARD quitte la séance à l'issue de cette question.

14. Demande de la DETR (dotation Equipement Territoires ruraux) pour les travaux d'aménagement de voirie route de la Grande Grève :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour solliciter la DETR 2015 pour le financement des travaux d'aménagement de voirie route de la Grande Grève dont le coût est estimé 208 000 € HT. Le plan de financement est établi ainsi qu'il suit :

Coût	Montant HT
Travaux	202 000 €
Maitrise d'œuvre	6 000 €
Total	208 000 €
Financement	Montant HT
Agence de l'Eau	77 000 €
Produit Amendes de Police	9 000 €
DETR	
Commune	122 000 €
Total	208 000 €

15. Indemnité du receveur

Monsieur le Maire expose :

Par un courrier d'octobre 2014, Mme Le Receveur Municipal sollicite l'indemnité de conseil susceptible d'être allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes. Le montant de l'indemnité de conseil 2013 sollicitée fin 2014 s'élève à 1 136.81€ (calcul fait sur la base d'une moyenne annuelle des exercices 2011, 2012 et 2013).

Sur proposition de la commission des finances l'indemnité pourrait être allouée à hauteur de 50%.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer l'indemnité du Receveur Municipal à hauteur de 50 % soit 568,40€.

16. Convention Commune-Cap Plongée Trébeurden pour une mission d'assistance relative à la plongée :

Monsieur Le Maire expose :

Dans le cadre d'un partenariat entre la commune de Carantec, Carantec Nautisme, et nautisme en Bretagne une mission d'assistance à la relance des activités de plongée est confiée au club de Trébeurden « CAP plongée ».

La mission dont le coût est estimé à 300 € par jour soit pour 20 jours 6 000 € serait financée à hauteur des 2/3 par Nautisme en Bretagne et 1/3 par la commune.

Le nombre de jours d'intervention qui concerne les années 2015 et 2016 sera ajusté en fonction des besoins réels.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Le projet de convention sera adressé par mail aux élus.